



INTRANET FÉDÉRAL DROITS

DROITS



Chaque droit d'accès accordé est nominatif et est par conséquent strictement personnel.

Vos identifiants ne doivent en aucun cas être transmis à un tiers.

En validant les CGU, vous vous engager à respecter ces règles.

NB. Les présidents sont les seuls à recevoir les codes d'accès pour leur structure. Ils doivent accorder les droits aux autres personnes nécessitant un accès pour le fonctionnement de la dite structure.

Il est recommandé d'accorder tous les droits à au moins 1 personne en plus du président, dans le cas ou celui-ci ne pourrait plus être en mesure d'accéder à l'Intranet fédéral.



Attribution des droits à une autre personne :

NB. Pour donner des droits à une personne, elle doit avoir une licence active ou en attente de début de validité sur la saison en cours ou à venir.

- Connectez-vous à l'intranet fédéral.
- Cliquez sur le bouton vert « Ma structure ».
- Cliquez sur l'onglet « Droits » (la liste des personnes ayant des droits apparait).
- Cliquez sur le bouton « Ajouter un compte».
- Cliquez sur choisir une personne.
- Faites votre recherche avec le numéro de licence ou en saisissant son nom et prénom en entier ou en partie.

NB. Le séparateur entre le nom et le prénom est l'espace.

NB. Le nom peut être saisi en premier ou après le prénom.

NB. Il ne faut pas saisir de particule dans la recherche d'une personne. Exemple pour chercher DE LA FORET, vous ne pouvez rechercher que le nom sans particule = FORET.

- Cliquez sur la personne voulue dans la liste.
- Attribuez-lui les droits de « Gestionnaire » ou de « Consultant »
- Enregistrez.

DROITS

NB. Des droits plus spécifiques comme « Gestionnaire sportif » seront créés ultérieurement.



Si vous avez des questions, participez à l'un des <u>webinaires</u> prévus Jeudi 5/09 à 12h30 Vendredi 6/09 à 14h Lundi 9/09 à 20h

Contact: service-licences@ffaviron.fr